

Genève, le 5 juillet 2019

*Aux représentant-e-s des médias*

**Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)**

**AUDIT DE GESTION ET DE CONFORMITÉ  
RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DU GRAND-SACONNEX**

Alertée par des communications ainsi que par la moitié des élus au Conseil municipal, la Cour s'est intéressée à la problématique de la gestion des ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex. La Cour des comptes a notamment récolté des informations auprès de l'ensemble du personnel par le biais d'un questionnaire. Elle a en outre entendu de nombreuses collaboratrices et de nombreux collaborateurs de la commune, dont certains à leur demande. S'agissant de l'organisation des ressources humaines, la Cour a constaté entre autres que le Conseil administratif et le personnel percevaient de manière fort différente la qualité des relations de travail. Quant au pilotage et à l'organisation des RH, il leur manque tant un tableau de bord qu'une vision prévisionnelle. Enfin, la Cour relève l'existence d'un malaise des cadres et du personnel face à la direction de l'administration. La Cour des comptes a émis douze recommandations ; toutes ont été acceptées, visant à une gestion efficace des ressources humaines et au rétablissement d'un climat de confiance. Le rapport est librement disponible sur <http://www.cdc-ge.ch>.

La Cour s'est penchée sur la problématique de la gestion des ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex. Cette mission fut ouverte à la suite de démarches citoyennes. L'objectif de la mission a été de vérifier la bonne gestion des ressources humaines tant au regard des dispositions légales et réglementaires pertinentes que des bonnes pratiques en la matière. Outre ses propres travaux d'analyse, la Cour s'est appuyée sur les résultats d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des collaborateurs.

En matière **d'organisation et des relations de travail**, il faut noter que les membres du Conseil administratif, d'une part, et une partie importante des cadres et des collaborateurs, d'autre part, apprécient de manière fort différente la qualité des relations de travail. Plusieurs alertes ont été transmises aux membres du Conseil administratif, en dernier lieu par la Cour qui leur a rendu compte de certains commentaires joints au questionnaire qu'elle avait fait diffuser. La commune devra répondre à ce défi, mais elle ne compte plus de commission du personnel, l'ensemble des membres ayant démissionné en 2017, faute d'écoute du Conseil administratif et du Secrétaire général.

En matière de **pilotage des RH**, La Cour relève avec satisfaction que la commune a procédé en cours d'audit à l'engagement d'un responsable des ressources humaines, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018. S'il existait, un tableau de bord permettrait de connaître un ensemble d'indicateurs-clés, tels le nombre de jours de formation, celui des jours de vacances et l'évolution des charges de personnel. Une analyse des besoins actuels et futurs de la commune permettra, une fois effectuée, de mettre notamment en place une politique cohérente de formation continue.

La **gestion opérationnelle des RH est encore lacunaire**. Si la commune a décidé en cours d'audit de renoncer à toute exception à l'échelle des traitements, des progrès devront encore être accomplis pour tirer un meilleur parti des questionnaires de fin des rapports de travail. Il faut relever enfin que les dossiers du personnel sont tenus de manière appropriée.

Les **recommandations émises** par la Cour visent à la mise en place d'une gestion efficace des ressources humaines avec pour objectif, entre autres, de rétablir un climat de confiance entre la hiérarchie et les collaborateurs de la mairie.

Les douze recommandations figurant dans le rapport ont toutes été acceptées par les autorités communales, qui ont annoncé vouloir les mettre en œuvre d'ici à la fin de l'année 2020 ; la Cour des comptes suivra ce processus durant trois exercices.

*Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :*  
Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 90, courriel : [francois.paychere@cdc.ge.ch](mailto:francois.paychere@cdc.ge.ch)